

LE 03/05/2024

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE
OFFICE DES CÉRÉALES
ECLAIRCISSEMENTS APPORTEES
AUX APPELS D'OFFRES INTERNATIONAUX
N°03-2024 ACHATS DE 30 WAGONS (financement BEI)
ET
N°04-2024 ACHATS DE 30 WAGONS (financement BAD)

Faisant suite aux deux appels d'offres N°03-2024 et N°04-2024, publiés le 22 MARS 2024 au journal « La Presse » et au site web de l'Office des Céréales ;

Veillez trouver en pièces jointes des éclaircissements demandés par des participants potentiels ayant retirés les cahiers des charges.

Tout en vous signalant ce qui suit :

- La date limite de la réception des offres des deux appels d'offres 03/2024 et 04/2024 a été reportée pour le 20 JUIN 2024 à 12h.00 heure Tunisienne.
- La séance d'ouverture des plis de l'AOIR 03-2024 est fixée pour le 20/06/2024 à 15h.00 heure tunisienne ;
- La séance d'ouverture des plis de l'AOIR 04-2024 est fixée pour le 21/06/2024 à 10h.00 heure tunisienne .
- En cas de visite des lieux, une attestation de visite et connaissance des lieux sera délivrée par l'Office des Céréales, Cette attestation sera remise avec l'offre.

LES DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS	LES REPONSES AUX DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS
L'ouverture et la fermeture des orifices des chargement/déchargement des wagons sont exigés manuelles ou automatiques.	Eclaircissement demandé bien détaillées dans les CCTP des dossiers des deux appels d'offres.
Possibilité de proposer l'utilisation d'un acier conformément à une norme équivalente à la norme S355 demandée pour les châssis et caisse	Oui sous réserves de présentation des justificatifs officiels.
Bogie : est-ce que le bogie a besoin d'un certificat délivré par un organisme de certification ou seulement il doit être homologué par la SNCFT, ou la fiche UIC 510-1 (pour le bogie avec écartement 1435 mm) .	<p>Cette exigence est bien précisée aux dossiers des AOI (voir pièces jointes n°8 du CCTP des deux appels d'offres).</p> <p>Les wagons doivent être conçus de telle façon que le taux de déchargement doit être élevé.</p> <p>L'écartement est de 1000 mm (voir CCTP).</p>
Merci de confirmer la norme à obéir pour le gabarit cinématique	Voir plan SNCFT DO 352 235 joint aux deux dossiers d'AOI.
Est-ce que le bogie doit être interchangeable avec celui existant. si oui merci de nous donner des paramètres .	Oui ils sont interchangeables entre eux et matériel existant de même type. Voir article 3 du CCTP page 65 de l'AOI n° 3/2024 (les mêmes spécifications sont stipulées dans le dossier d'AOI n° 04/2024.).
Fournir des plans des éléments des wagons en version plus clairs.	Une version originale claire du jeu des plans est publiée sur le site de l'OC et peut être facilement téléchargée par les soumissionnaires.
Veuillez indiquer clairement la distance entre les tampons des deux extrémités et la hauteur entre le tampon et surface des rails.	Voir plans EG6110.014 ; EG6 .013 et voir PJ N° 8 du CCTP, page 96 du dossier d'AOI n° 03/2024 (les mêmes spécifications sont stipulées dans le dossier d'AOI n° 04/2024.).
Si la hauteur de l'attelage et le même que la hauteur du centre du tampon latéral, veuillez préciser.	Oui la hauteur est la même. Voir plan EG6-110.014.
Les bogies en trois parties en acier moulé est acceptable ou non.	Il faut se conformer au point T4 ; page 9 du CCAOI de l'AOI n°03/2024 (les mêmes spécifications sont stipulées dans le dossier d'AOI n° 04/2024.)

Demande de report de la date limite de réception des offres	La date limite de la réception des offres a été reporté pour le 20/06/2024 à 12h, heure tunisienne
Visite de constat et connaissance des lieux	Les visites de constat et de connaissance des lieux par les soumissionnaires ou par leurs représentants (procuration officielle du fabricant exigé), peuvent être effectuées du lundi au vendredi de 8.00 H à 13.00 H, heure tunisienne après coordination avec les services techniques de l'O/C (contactez Mr Abdessattar Saidi : Abdessattar.Saidi@oc.com.tn) .